

BARÈME DE NOS PRESTATIONS au 01/05/2021

Agences : Agen – Arès – Biscarrosse – Blaye – Branne – Bx Nansouty – Bx Quinconces –
Castillon – Cenon – Dax – La Teste – Le Bouscat – Libourne – Mérignac – Pessac –
St André de Cubzac – St Médard en Jalles – Talence – Villenave d'Ornon

HONORAIRES DE TRANSACTION IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL, HABITATION, TERRAINS A BATIR

• BAREME TRANSACTION ANCIEN

PRIX NET VENDEUR TTC :		HONORAIRE TTC
DE :	A	
0 €	50 000 €	4 500 €
50 001 €	100 000 €	8,0%
100 001 €	150 000 €	7,5%
150 001 €	200 000 €	7,0%
200 001 €	250 000 €	6,5%
250 001 €	350 000 €	6,0%
350 001 €	500 000 €	5,5%
500 001 €	750 000 €	5,0%
750 001 €	1 000 000 €	4,5%
1 000 001 €	1 500 000 €	4,0%
1 500 001 €	2 000 000 €	3,5%
2 000 001 €	Et Plus	3,0%

• BAREME TRANSACTION CAMPING

PRIX NET VENDEUR TTC :		HONORAIRE TTC
DE :	A	
0 €	500 000 €	8,0%
500 001 €	800 000 €	7,0%
800 001 €	1 200 000 €	6,0%
1 200 001 €	2 000 000 €	5,0%
2 000 001 €	3 000 000 €	4,0%
3 000 001 €	Et plus	3,0%

• PRESTATION AVIS DE VALEUR : 150€ TTC

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur, excepté dans le cas où l'acquéreur accepterait de les prendre à sa charge

Les honoraires de commercialisation de programmes immobiliers sont à la charge du Promoteur et intégrés dans la grille de prix de l'opération.

Dans le cadre de l'offre de services Square Box, les honoraires résultant du présent barème peuvent être réduits, voir conditions en agence.

Dans le cas où une opération d'entremise serait réalisée avec un vendeur ayant signé une Square Box vendeur et un acquéreur ayant signé une Square Box acheteur, au sein de la même agence Square Habitat, la rémunération du mandataire sera partagée entre eux et sera réduite de 50% pour le vendeur et de 50% pour l'acquéreur par rapport aux montants figurant sur le présent barème.

HONORAIRES DE TRANSACTION FONDS DE COMMERCE, CESSION D'ENTREPRISE, COLLECTIVITE PUBLIQUE :

• HONORAIRES DE TRANSACTION : 5%TTC du prix de vente à la charge de l'acquéreur (hors prestations de conseil)

HONORAIRES DE LOCATION (prix au m2 de surface habitable)

Locaux d'habitation nus, meublés (soumis à la loi du 06 juillet 1989, art 5) et droit commun :

	Zone Tendue		Zone Non Tendue	
	A la charge du Locataire	A la charge du Bailleur	A la charge du Locataire	A la charge du Bailleur
Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	10 €/m2	10 €/m2	8 €/m2	8 €/m2
Honoraires d'Etat des Lieux	3 €/m2	3 €/m2	3 €/m2	3 €/m2
TOTAL des honoraires plafonné à 1 mois de loyer charges comprises pour chacune des parties	13 €/m2	13 €/m2	11 €/m2	11 €/m2
Honoraires d'entremise et négociation (à la seule charge du bailleur)		80€*		80€*

*sans recherche de locataire, remise de 100% sur les honoraires d'entremise et de négociation

• **Locaux Professionnels et Commerciaux** : 20 % TTC du loyer annuel hors charges et hors taxe à la charge du preneur

• **Box et places de stationnement** : 75€ TTC à la charge du locataire + 75€ TTC à la charge bailleur

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

• **OFFRE MANDAT DE GESTION SQUARE BOX** : GLI, Détériorations Immobilières, Protection Juridique, Inoccupation incluses

- 12.50 % TTC* (loyers et charges comprises)
- Pour un 2ème lot : 11.88% TTC*
- Pour un 3ème lot et plus : 11.25% TTC*

• **OFFRE MANDAT DE GESTION SIMPLE**

- 7.02% TTC* des encaissements (loyers et charges comprises) + Frais administratifs : 2.40 € TTC /mois/lot
- Pour un 2ème lot : 6.67% TTC*
- Pour un 3ème lot et plus : 6.32% TTC*

Options Mandat de Gestion Simple

- GLI : 2.90% TTC* des quittancements
- Aide à la déclaration fiscale : 60 € TTC
- Gestion des sinistres avec expertise : 150 € TTC
- Frais de clôture de compte propriétaire (sauf si vente SH) : 250 € TTC
- CRG Mensuel : 0.80% TTC* des encaissements
- Dépôt de garantie conservé par le propriétaire : 0.80% TTC* des encaissements
- Gestion des travaux entretien et réparation > 1000 € HT : 3.60% TTC* de la prestation

• **PRESTATIONS ANNEXES tous mandats de Gestion :**

- Vacance Locative : 2.10% TTC* des quittancements
- Levée de réserves : 450 € TTC
- Représentation Assemblée Générale : 96 € TTC
- Rédaction Avenant : 150 € TTC

* TVA au taux en vigueur

HONORAIRES DE TRANSACTION IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL, HABITATION, TERRAINS A BATIR

• BAREME TRANSACTION ANCIEN

PRIX NET VENDEUR TTC :		HONORAIRE
DE :	A	TTC
0 €	50 000 €	4 500 €
50 001 €	100 000 €	8,0%
100 001 €	150 000 €	7,5%
150 001 €	200 000 €	7,0%
200 001 €	250 000 €	6,5%
250 001 €	350 000 €	6,0%
350 001 €	500 000 €	5,5%
500 001 €	750 000 €	5,0%
750 001 €	1 000 000 €	4,5%
1 000 001 €	1 500 000 €	4,0%
1 500 001 €	2 000 000 €	3,5%
2 000 001 €	Et Plus	3,0%

• BAREME TRANSACTION CAMPING

PRIX NET VENDEUR TTC :		HONORAIRE
DE :	A	TTC
0 €	500 000 €	8,0%
500 001 €	800 000 €	7,0%
800 001 €	1 200 000 €	6,0%
1 200 001 €	2 000 000 €	5,0%
2 000 001 €	3 000 000 €	4,0%
3 000 001 €	Et plus	3,0%

• PRESTATION AVIS DE VALEUR : 150€ TTC

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur, excepté dans le cas où l'acquéreur accepterait de les prendre à sa charge. Les honoraires de commercialisation de programmes immobiliers sont à la charge du Promoteur et intégrés dans la grille de prix de l'opération.

Dans le cadre de l'offre de services Square Box, les honoraires résultant du présent barème peuvent être réduits, voir conditions en agence.

Dans le cas où une opération d'entremise serait réalisée avec un vendeur ayant signé une Square Box vendeur et un acquéreur ayant signé une Square Box acheteur, au sein de la même agence Square Habitat, la rémunération du mandataire sera partagée entre eux et sera réduite de 50% pour le vendeur et de 50% pour l'acquéreur par rapport aux montants figurant sur le présent barème.

HONORAIRES DE TRANSACTION FONDS DE COMMERCE, CESSION D'ENTREPRISE, COLLECTIVITE PUBLIQUE

- **HONORAIRES DE TRANSACTION** : 5%TTC du prix de vente à la charge de l'acquéreur (hors prestations de conseil)

HONORAIRES DE LOCATION (prix au m2 de surface habitable)

Locaux d'habitation nus, meublés (soumis à la loi du 06 juillet 1989, art 5) et droit commun :

	Zone Tendue		Zone Non Tendue	
	A la charge du Locataire	A la charge du Bailleur	A la charge du Locataire	A la charge du Bailleur
Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	10 €/m2	10 €/m2	8 €/m2	8 €/m2
Honoraires d'Etat des Lieux	3 €/m2	3 €/m2	3 €/m2	3 €/m2
TOTAL des honoraires plafonné à 1 mois de loyer charges comprises pour chacune des parties	13 €/m2	13 €/m2	11 €/m2	11 €/m2
Honoraires d'entremise et négociation (à la seule charge du bailleur)		80€*		80€*

*sans recherche de locataire, remise de 100% sur les honoraires d'entremise et de négociation

- **Locaux Professionnels et Commerciaux** : 20 % TTC du loyer annuel hors charges et hors taxe à la charge du preneur
- **Box et places de stationnement** : 75€ TTC à la charge du locataire + 75€ TTC à la charge bailleur

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

- **OFFRE MANDAT DE GESTION SQUARE BOX** : GLI, Détériorations Immobilières, Protection Juridique, Inoccupation incluses
 - 12.50 % TTC* (loyers et charges comprises)
 - Pour un 2ème lot : 11.88% TTC*
 - Pour un 3ème lot et plus : 11.25% TTC*
- **OFFRE MANDAT DE GESTION SIMPLE**
 - 7.02% TTC* des encaissements (loyers et charges comprises) + Frais administratifs : 2.40 € TTC /mois/lot
 - Pour un 2ème lot : 6.67% TTC*
 - Pour un 3ème lot et plus : 6.32% TTC*
- Options Mandat de Gestion Simple
 - GLI : 2.90% TTC* des quittancements
 - Aide à la déclaration fiscale : 60 € TTC
 - Gestion des sinistres avec expertise : 150 € TTC
 - Frais de clôture de compte propriétaire (sauf si vente SH) : 250 € TTC
 - CRG Mensuel : 0.80% TTC* des encaissements
 - Dépôt de garantie conservé par le propriétaire : 0.80% TTC* des encaissements
 - Gestion des travaux entretien et réparation > 1000 € HT : 3.60% TTC* de la prestation
- **PRESTATIONS ANNEXES tous mandats de Gestion** :
 - Vacance Locative : 2.10% TTC* des quittancements
 - Levée de réserves : 450 € TTC
 - Représentation Assemblée Générale : 96 € TTC
 - Rédaction Avenant : 150 € TTC

* TVA au taux en vigueur